



# Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen  
Canton de Notre Dame de Bondeville

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi quatorze octobre 2019 à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Christian POISSANT.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 4 octobre 2019

Christian POISSANT, Philippe FREMONT, Jacqueline HORN, Éric PAUCHET, Gil GUILBERT, Daniel DARRY, Hubert PICARD, Marie-Claude LOQUET-BENAÏOUN, Anne-Sophie MARATRAY, Olivier LESUEUR, Jean-Marc SEVESTRE.

Absents :

Viviane LECLUSE

Béatrice BARRERE, procuration donnée à Philippe FRÉMONT

Sonia BENAVIDES, procuration donnée à Gil GUILBERT

Brigitte CAVALLERO-DUBOIS

Secrétaire de séance : Jacqueline HORN

### ▪ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

### ▪ **ACQUISITION D'UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L210-1, L211-1 et suivants, L213-1 et suivants, R213-4 et suivants, R211-1 et suivants, et L300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 septembre 2011 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Montigny,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n°076 446 19 0025, reçue le 5 septembre 2019, adressée par Maître Frédéric LECOEUR, notaire à Notre-Dame-de-Bondeville, en vue de la cession moyennant le prix de 195 000€, d'une propriété sise à Montigny, cadastrée sections AH 51 et AH 54, 293 Rue du Gré, d'une superficie totale de 16a 12ca, appartenant à la succession FOLLIOU,

Vu l'estimation du service des domaines en date du 8 octobre 2019,

Considérant que les garages et locaux techniques communaux sont devenus trop exigus,

Considérant la possibilité qu'une nouvelle classe de l'école primaire soit ouverte dans les deux années à venir,

L'acquisition du bien évoqué permettrait leur extension.



# Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen  
Canton de Notre Dame de Bondeville

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1<sup>er</sup> : il est décidé d'acquérir par voie de préemption totale un bien situé à Montigny, cadastré sections AH 51 et AH 54, au 293 Rue du Gré, d'une superficie totale de 16a 12ca, appartenant à la succession FOLLIOT.

Article 2 : la vente se fera au prix de 195 000 €, ce prix étant conforme à l'estimation du service des Domaines.

Article 3 : un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.

Article 4 : le règlement de la vente interviendra dans les 6 mois, à compter de la notification de la présente décision.

## ▪ **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DU SIAEPA**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint du Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le rapport reçu du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Montville (SIAEPA) concernant le prix et la qualité du service public pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport à l'unanimité.

## ▪ **CONVENTION FOND DE SOLIDARITÉ LOGEMENT**

En date du 10 octobre 2018, une convention a été signée avec le Département pour la contribution financière au Fonds de Solidarité Logement. Cette convention étant reconductible tacitement pour les années 2019 et 2020, il est demandé aux conseillers de se prononcer sur une éventuelle dénonciation de cette dernière.

Il est décidé de ne pas dénoncer la convention à 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

## ▪ **BONS D'ACHATS POUR LES 11-18 ANS**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer pour Noël 2019, des bons d'achats d'une valeur de 25 € pour une activité culturelle aux jeunes âgés de 11 à 18 ans et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches auprès du centre culturel Leclerc.

Cette dépense sera inscrite au compte 6232 fêtes et cérémonies.

## ▪ **COLIS DES ANCIENS**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'offrir un colis en fin d'année 2019 pour Noël aux personnes âgées de **67 ans** et plus, domiciliées dans la commune de Montigny.



# Mairie de MONTIGNY

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen  
Canton de Notre Dame de Bondeville

## ▪ DÉCISIONS MODIFICATIVES

### Décision Modificative N°2 : Transfert des projecteurs

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 022 : Dépenses imprévues Fonct		5 620,00 €		
R 773 : Mandats annulés (exerc. antérieur)				5 620,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2188 : Autres immo corporelles		5 620,00 €		
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.	5 620,00 €			
<b>Total général</b>		<b>5 620,00 €</b>		<b>5 620,00 €</b>

La DM est acceptée à l'unanimité.

### Décision Modificative N°3 : Dossier FREE

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 238 : Avance / cde immo. corporelle		19 800 €		
R 1318 : Autres subventions d'invest.				19 800 €
<b>Total général</b>		<b>19 800 €</b>		<b>19 800 €</b>

La DM est acceptée à l'unanimité.

## ▪ QUESTIONS DIVERSES

- Lubrizol : lors de l'incident, aucun enfant n'est resté dans l'enceinte de l'école. Bien que la commune de Montigny n'ait pas été impactée par le nuage de fumée, l'intégralité du bâtiment a été vérifié et les filtres ont été changés. Un second nettoyage est prévu pendant les vacances d'octobre.
- Assainissement des Blancs Hameaux : l'assainissement et le pluvial étant regroupés dans le même réseau, certaines canalisations traversant des parcelles sont communes à



## Mairie de MONTIGNY

---

Département de Seine-Maritime - Arrondissement de Rouen  
Canton de Notre Dame de Bondeville

plusieurs propriétés. Un arrêté va être pris afin de définir la prise en charge du dépannage par la commune en cas de problème sur le réseau.

- Foodtruck burgers : après un mois d'essai, l'autorisation d'emplacement va être reconduite le jeudi soir devant la garderie.
- Adhésion Seine-Maritime Attractivité : le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes a adhéré à SMA, la commune n'aura donc pas à régler la cotisation.
- Recyclables : la Communauté de Communes va équiper chaque foyer d'un bac de déchets recyclables au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020.
- L'entreprise COLAS va enlever le bitume Rue de la Forêt.
- L'élagage des arbres au niveau de l'antenne Bouygues a été effectué par l'entreprise Dequesne.

### Dates à retenir :

- ✓ *Vendredi 18 octobre* : inauguration de la 5<sup>ème</sup> classe et Conseil d'école
- ✓ *Jeudi 12 décembre* : distribution du colis des anciens
- ✓ *Vendredi 13 et samedi 14 décembre* : distribution des bons des jeunes
- ✓ *Lundi 16 décembre* : Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

**Le Maire,**  
**Christian POISSANT**